



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026_124_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

convention de mise à disposition
d'un dispositif prévisionnel de secours pour le 12 septembre 2026 – fête du sport

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et avec l'Association Sauveteurs Secouristes Pontois, représentée par son président Monsieur BESANCON Rémi – sise 21 Avenue du Maquis de l'Oisans – 38800 – Pont de Claix, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le samedi 12 septembre 2026 de 9h à 13h lors de la manifestation sportive et culturelle «Fête du sport», pour un montant total TTC de **350 €** (trois cent cinquante euros).

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF,